

## SAGE Marque-Deûle

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

*Le lundi 15 mars 2021 de 14h à 16h30*

*Visioconférence*

**Compte-rendu**

### Ordre du jour :

- Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle ;
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau ;
- Election des membres du Bureau de la CLE ;
- Modification des règles de fonctionnement ;
- Suites de la démarche.

### *Liste des annexes :*

- *Diaporama ;*
- *Liste des présents ;*
- *Procurations ;*
- *Délibérations ;*
- *Règles de fonctionnement de la CLE.*

## Préambule

Florian BUSY précise les règles pour le bon déroulement de la réunion en visioconférence avec de nombreux participants. Aussi, il est confirmé que **le quorum est atteint dès le démarrage de la réunion**. Les votes pourront donc se dérouler conformément aux règles de fonctionnement de la CLE et sous la forme de sondage.

Florian BUSY et Josepha GUIGO sont les animateurs du SAGE Marque-Deûle et secrétaires de séance.

Ils précisent que la réunion fait l'objet d'un enregistrement vidéo pour attester de la présence du quorum et de la sincérité des votes.

## Déroulement de l'ordre du jour

### 1. Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle

Josepha GUIGO dresse une **présentation synthétique des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, qui sont des outils de planification visant à améliorer la qualité des masses d'eau en concertation avec tous les usages de l'eau.

Cet outil est concrétisé par trois documents :

- 🌿 **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**, opposable à l'administration, il fixe des objectifs et des dispositions pour améliorer l'état des masses d'eau ;
- 🌿 **Règlement**, opposable aux tiers et à l'administration, il fixe des règles afin d'améliorer l'état des masses d'eau ;
- 🌿 **Evaluation environnementale** qui identifie les effets positifs et négatifs de la mise en œuvre du SAGE sur son environnement.

Le SAGE Marque-Deûle regroupe 162 communes, localisées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Enfin, elle précise l'organisation du SAGE Marque-Deûle à travers la Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée représentante du SAGE, ainsi que le Bureau et les Commissions Thématiques (CT).

\*\*\*

Anne DASSONVILLE, Adjointe au Maire de HEM, s'interroge sur la méthode de répartition des présidences des Commissions Thématiques (CT) entre chaque Vice-Président.

Florian BUSY précise que l'attribution des CT est issue d'un échange entre le Président et les Vice-Présidents.

Philippe CANLER, Maire de FARBUS, souhaite obtenir le support de présentation de la réunion à l'issue de la réunion.

Josepha GUIGO confirme que le diaporama et les délibérations seront annexés au compte-rendu de la réunion.

Christophe GRAS, Adjoint au Maire d'Annœullin, demande si la création de la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle est indexée à une date butoir.

Josepha GUIGO précise qu'il n'y a pas de date fixée puisque la création de cette structure doit faire l'objet de discussions politiques préalables. Pour autant, elle précise que cette structure porteuse est nécessaire pour mettre en œuvre le SAGE Marque-Deûle.

### 2. Election du Président de la Commission Locale de l'Eau

Josepha GUIGO précise le rôle du Président et Florian BUSY présente les modalités de votes. Josepha GUIGO dresse l'état des candidatures reçues.

En amont de la réunion, Alain BLONDEAU, maire de Wavrin et Conseiller Métropolitain délégué à la GEMAPI au sein de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a transmis sa candidature.

Alain BLONDEAU, Conseiller Métropolitain, se présente aux membres de la CLE.

Les autres membres du collège des élus sont invités à présenter leur candidature. Aucune candidature supplémentaire n'est proposée.

Les représentants du collège des élus sont invités à voter à travers un sondage.

Corinne TATE précise son vote à voix haute.

***M. Alain BLONDEAU est élu Président de la CLE du SAGE Marque-Deûle à l'unanimité. La délibération n°41 formalise l'élection et est jointe au présent compte-rendu.***

### **3. Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau**

Florian BUSY précise le rôle des Vice-Présidents et des Présidents des Commissions Thématiques (CT).

Anne DASSONVILLE, Adjointe au Maire de HEM, s'interroge sur la localisation et le nombre de commissions à l'année, lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Florian BUSY précise que la CLE se réunit au minimum 1 fois par an et au maximum 3 fois par an. Le Bureau est réuni plus fréquemment en fonction des dossiers. Les CT seront réunies pour présenter le SAGE approuvé ainsi qu'engager les travaux de révision du SAGE Marque-Deûle, suite au nouveau SDAGE. Dans ce cadre, la fréquence est d'une réunion par commission tous les 3 mois. Au niveau de la localisation, la CLE, le Bureau ou les CT siègent dans les EPCI des partenaires historiques du SAGE : Métropole Européenne de Lille (MEL), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) ou la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC).

Ensuite, Florian BUSY précise les modalités de votes et Josepha GUIGO dresse l'état des candidatures reçues.

En amont de la réunion, les membres suivants ont transmis leurs **candidatures** pour un poste de Vice-Président :

-  **Jean-Marie MONCHY**, Maire de Bois-Bernard et Vice-Président délégué au Service public de l'eau de la CAHC ;
-  **Bernard CHOCRAUX**, Maire de Capelle-en-Pévèle et Vice-Président en charge de la GEMAPI de la CCPC ;
-  **Pierre SENECHAL**, Maire de Givenchy-en-Gohelle et Vice-Président chargé de l'Eau et de l'Assainissement de la CALL ;
-  **André-Luc DUBOIS**, Maire de Don et Conseiller Métropolitain de la MEL.

Les autres membres du collège des élus à présenter leur candidature et les candidats sont invités à prendre la parole.

Bernard CHOCRAUX, Maire de Capelle-en-Pévèle, précise ses délégations au sein de la CCPC puis s'interroge sur la répartition des Présidences des Commissions Thématiques.

Alain BLONDEAU, Président de la CLE, propose que cette attribution se tienne lors d'un échange ultérieur à la CLE entre le Président et les Vice-Président élus.

André-Luc DUBOIS, Maire de DON, précise ses mandats et ses fonctions d'agent VNF depuis 41 ans. Aussi, il précise son engagement dans la précédente mandature et souligne l'enjeu fort de l'eau pour le patrimoine territorial.

Jean-Marie MONCHY, Maire de Bois-Bernard, rappelle ses mandats et propose sa candidature pour rejoindre le SAGE.

Pierre SENECHAL, Maire de Givenchy-en-Gohelle, approuve l'importance de l'eau, soulignée par ses collègues, et confirme sa candidature en tant que représentant CALL au sein du SAGE.

Les autres candidats sont invités à se proposer. Aucune autre candidature n'est proposée.

Les représentants du collège des élus sont invités à voter.

*Les membres rencontrant des difficultés pour participer au sondage expriment leurs votes à l'oral.*

**Les Vice-Présidents du SAGE Marque-Deûle sont élus à l'unanimité. La délibération n°42 associée à ces élections est jointe au présent compte-rendu :**

-  **Jean-Marie MONCHY est élu Vice-Président ;**
-  **Bernard CHOCRAUX est élu Vice-Président ;**
-  **Pierre SENECHAL est élu Vice-Président ;**
-  **André-Luc DUBOIS est élu Vice-Président.**

**Les délégations des Présidences des Commissions Thématiques seront précisées dans la délibération n°42.**

Anne DASSONVILLE, Adjointe au Maire de HEM, demande si les Vice-Présidents ont des suppléants.

Florian BUSY précise que les Vice-Présidents ainsi que tous les membres de la CLE n'ont pas de suppléants. En cas d'indisponibilité d'un commissaire, il est possible de transmettre une procuration à un autre membre de la CLE au sein de son collège.

#### **4. Election des membres du Bureau de la CLE**

Joseph GUIGO précise le rôle du Bureau de la CLE. Cette assemblée est composée du Président et des 4 Vice-Présidents ainsi que 4 représentants du collège de l'Etat, fixé par l'arrêté Préfectoral, et 4 représentants des usagers qui sont élus. Ces représentants sont élus au sein du collège des usagers à travers une élection, qui se réalise à ce stade de la réunion.

En amont de la réunion, 4 candidatures ont été adressées à la cellule d'animation du SAGE Marque-Deûle :

-  Environnement Développement Alternatif (EDA) ;
-  Chambre d'Agriculture ;
-  Nord Nature Environnement (NNE) ;
-  Ports de Lille.

Florian BUSY précise que ces candidats étaient déjà membres du Bureau lors du précédent mandat.

Daniel WGEUX, NNE, exprime sa volonté de travailler au sein du Bureau en continuité de la précédente mandature.

Anita VILLERS, EDA, confirme son souhait de continuer le travail constructif initié.

Maryse MOREAU, Chambre d'Agriculture, souhaite continuer le travail du précédent mandat.

Thomas LOCOCHE, Ports de Lille, confirme son souhait de participer aux discussions dans de bonnes conditions sur la ressource en eau.

Les membres sont invités à présenter leur candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

Les représentants du collège des usagers sont invités à voter.

*Les membres rencontrant des difficultés pour participer au sondage expriment leurs votes à l'oral.*

**Les membres du collège des usagers siégeant au sein du Bureau de la CLE sont votés à l'unanimité. La délibération n°43 associée à ces élections est jointe au présent compte-rendu :**

-  **Environnement Développement Alternatif ;**

-  **Chambre d'Agriculture ;**
-  **Nord Nature Environnement ;**
-  **Ports de Lille.**

## 5. Modification des règles de fonctionnement

Suite à l'approbation du SAGE Marque-Deûle le 9 mars 2020, celui-ci est rendu opposable. Dans ce cadre, la CLE du SAGE Marque-Deûle est saisie pour rendre des avis sur :

-  les documents ou opérations situées ou qui portent effet dans le périmètre du SAGE (annexe IV de la circulaire du 21/04/2008) : projets installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) – loi sur l'eau ;
-  à l'appréciation de l'instructeur du dossier ou du maître d'ouvrage, la CLE peut également être consultée sur d'autres dossiers (documents d'urbanisme, dossier d'aménagement majeur...).

L'avis formulé vise à vérifier la compatibilité et/ou la conformité du projet avec le SAGE Marque-Deûle dans un délai de 15 à 45 jours. Aussi, la précédente mandature avait déjà modifiée les règles de fonctionnement afin de déléguer au Bureau l'établissement de ces avis. Toutefois, les modalités de mise en œuvre n'étaient pas précisées.

Aussi, la cellule d'animation propose un fonctionnement reposant sur :

-  Une procédure de consultation générale du Bureau ;
-  Une version simplifiée, si le projet ne pose pas de difficulté ;
-  La possibilité par le Président de consulter la CLE si nécessaire ;
-  Des modalités de gestion d'éventuels conflits d'intérêts dans le rendu d'avis par les membres du Bureau ou de la CLE.

En parallèle, il est également saisi cette opportunité de modification des règles de fonctionnement afin de mettre à jour l'adresse de la structure porteuse ainsi que la transmission des convocations par voie électronique.

Une version projet des modifications des règles de fonctionnement de la CLE a été transmise en amont de la réunion de la CLE.

Ensuite, les membres sont invités à formuler leurs avis et remarques.

\*\*\*

Thomas LOCOCHE, Ports de Lille, demande quels sont les interlocuteurs qui seront chargés de formaliser les dossiers techniques qui seront remis aux membres du Bureau ou de la CLE.

Florian BUSY précise que ces dossiers techniques, vérifiant de la compatibilité et/ou conformité du projet avec le SAGE, seront élaborés par la cellule d'animation du SAGE Marque-Deûle sur la base du dossier de demande d'autorisation du porteur de projet validé et jugé complet par les services de l'Etat.

Thomas LOCOCHE, Ports de Lille, alerte sur la nécessité d'efficacité et de réactivité entre la réception de la saisine et la rédaction de l'avis technique.

Florian BUSY confirme cette nécessité et précise que depuis mars 2020 la cellule d'animation réalise déjà ces dossiers techniques.

Joseph GUIGO indique que les dossiers techniques synthétisés viseront également à accompagner les membres du Bureau ou de la CLE afin de prendre connaissance du dossier remis par les services de l'Etat. Ils identifieront les références vers les pièces du dossier remis sur les thématiques concernées par le SAGE Marque-Deûle au sein du dossier de demande d'autorisation.

Alain BLONDEAU, Président de la CLE, spécifie que le délai court ne sera mis en œuvre que si l'avis technique démontre une compatibilité et/ou conformité totale du projet avec le SAGE. En dehors de ce cas de figure, le passage en Bureau de la CLE sera le mode ordinaire.

Florian BUSY précise que durant l'urgence sanitaire, il sera possible de réunir la CLE en visioconférence. Une fois l'urgence sanitaire abolie, il sera possible et obligatoire de revenir à des réunions présentielles.

\*\*\*

Suite à ces échanges, tous les membres de la CLE sont invités à voter les modifications des règles de fonctionnement.

*Les membres rencontrant des difficultés pour participer au sondage expriment leurs votes à l'oral.*

**Les règles de fonctionnement sont votées à l'unanimité. La délibération n°44 associée à ce vote est annexée au présent compte-rendu.**

Anne DASSONVILLE, Adjointe au Maire de HEM, approuve l'envoi des convocations par mail mais alerte sur la taille de ces dernières.

## **6. Suites de la démarche**

Joseph GUIGO précise les suites prochaines du SAGE Marque-Deûle et de la mobilisation des membres de la CLE et du Bureau.

Elle précise que le SDAGE Artois-Picardie est en cours de consultation des acteurs du bassin. Dans ce cadre, elle invite les membres de la CLE à participer à cette consultation dans le cadre de leurs différents mandats. Aussi, elle signifie qu'un mail sera transmis aux membres de la CLE ainsi qu'aux CT pour les informer de cette consultation. Enfin, elle précise que la CLE du SAGE Marque-Deûle formulera également un avis.

En parallèle, Florian BUSY signifie qu'un calendrier des sessions de sensibilisation au SAGE sera transmis aux membres de la CLE.

Alain BOS, Maire de WAHAGNIES, demande les objectifs de la structure porteuse pérenne.

Florian BUSY rappelle l'historique de la structure porteuse temporaire. Ce dispositif est formalisé par une convention, devenue caduque depuis mars 2020. Dans ce cadre, une structure porteuse doit être créée pour mettre en œuvre les engagements du SAGE (études à l'échelle de plusieurs EPCI par exemple) et poursuivre l'animation de la CLE et des Commissions Thématiques. A ce jour, la MEL poursuit bénévolement la fonction de structure porteuse, toutefois il est acté dans le SAGE de créer une structure, type syndicat mixte, pour porter le SAGE de façon pérenne.

Alain BOS, Maire de WAHAGNIES, s'interroge sur l'échéance de création pour cette structure porteuse.

Florian BUSY précise que l'objectif est de mettre à profit la période 2021-2022 pour créer cette structure porteuse qui nécessite des accords politiques et administratifs préalables

Anita VILLERS, EDA, demande des précisions sur les dernières modifications de la loi sur l'eau de 1992.

Florian BUSY précise qu'il n'y a pas de modifications prévues en dehors d'ajustements des procédures loi sur l'eau. La future modification impactant le SAGE Marque-Deûle se concentre sur la révision du SDAGE, ce qui nécessitera une mise en compatibilité du SAGE Marque-Deûle avec celui-ci.

Bernard CHOCRAUX, Vice-Président de la CLE, propose que les membres de la CLE soient sensibilisés aux thématiques du SAGE à partir d'un support de présentation. Ce dernier pourra être transmis aux membres n'ayant pu participer aux sessions.

Florian BUSY propose de transmettre des ressources pédagogiques, dans un premier temps les documents complets du SAGE Marque-Deûle, puis dans un second temps des synthèses par thématique. L'objectif étant de sensibiliser les membres sur les prérequis du SAGE avant d'engager les travaux.

Olivier BAEY, représentant de la CAHC, demande si la cellule d'animation peut recommander des plateformes en ligne afin de se sensibiliser sur les sujets de l'eau, tel qu'AMORCE.

Joseph GUIGO confirme que ceci pourra être proposé aux membres de la CLE.

Anita VILLERS, EDA, demande quand elle pourra préciser son inscription aux différentes Commissions Thématiques. Elle explique que les associations vont se répartir équitablement dans les 4 Commissions Thématiques.

Florian BUSY précise que les membres de la CLE peuvent de droit participer aux 4 Commissions Thématiques du SAGE Marque-Deûle.

Jocelyne CADET, Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique, demande si le SAGE Marque-Deûle va relayer la consultation du public de l'AEAP sur le SDAGE. Aussi, elle s'interroge sur le maintien de la réunion de présentation du nouveau SDAGE par l'AEAP pour le territoire du SAGE Marque-Deûle.

Josepha GUIGO confirme la publication de la consultation du SDAGE sur les différents relais de communication du SAGE Marque-Deûle. Aussi, elle précise que la réunion de l'AEAP a été annulée en raison du contexte sanitaire.

Alain BLONDEAU clôture la séance en remerciant les membres de leurs présences.

# Commission Locale de l'Eau

*Lundi 15 mars 2021 – 14h à 16h30*

*Visio conférence*



Établissement public du Ministère chargé  
du développement durable



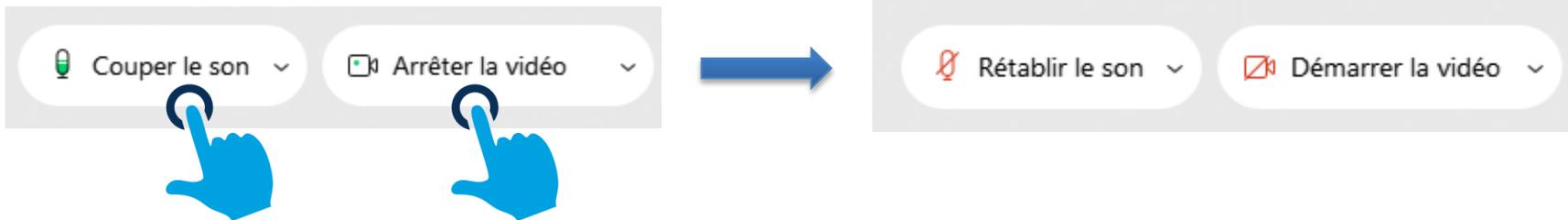
# **AVANTS-PROPOS**

Les règles de la visioconférence

# Règles de la visioconférence

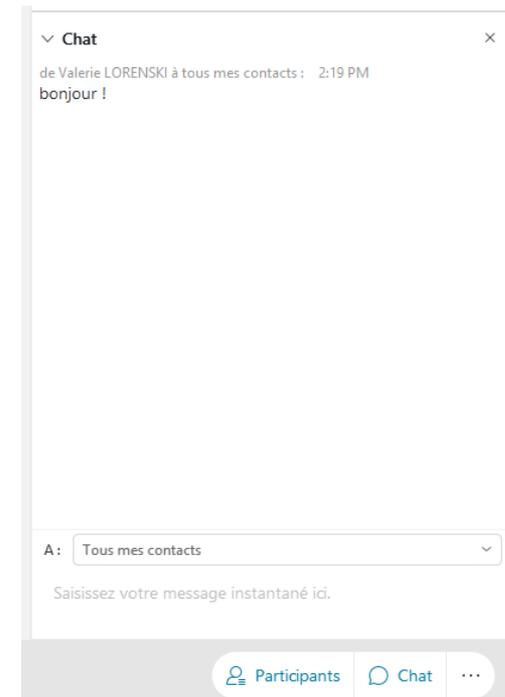
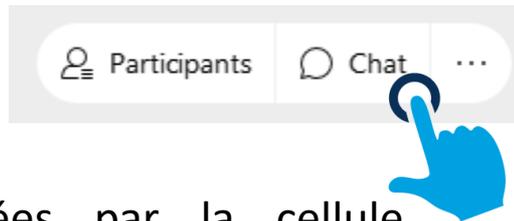


Pour éviter les bruits parasites et optimiser la bande passante :



Pour échanger :

- A tout moment avec le chat :
- Vos questions seront relayées par la cellule d'animation et trouveront réponse pendant les temps d'échange
- Vous serez invité à prendre la parole durant des temps dédiés



# Règles de la visioconférence



Au cours de la réunion, vous serez amenés à voter dans l'onglet « Sondage », celui-ci s'ouvre automatiquement.

5 minutes pour répondre en cochant votre réponse :

↓ Sondage ×

Temps écoulé : 0:20 Limite de temps : 5:00

Questionnaire :

1. Acceptez-vous de procéder aux votes de cette séance uniquement à main levée ?

A. Oui

B. Non

Envoyer

Vos réponses peuvent être enregistrées.

Participants Chat ...



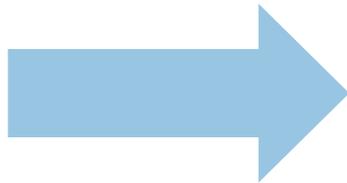
Résultats projetés et enregistrés

# Règles de la visioconférence



Le sondage équivaut à un vote à mains levées, pour tous les scrutins proposés durant cette réunion

Il seront repérés de la façon suivante :



***Engagement du scrutin***

*Liste des membres pouvant  
participer aux votes*

# Règles de la visioconférence



Afin d'attester du quorum :

- La réunion est enregistrée
- Pointage des présents à partir de la liste des participants
- Liste des votants lors des votes

***Nous vous remercions d'avance pour  
votre aide et votre compréhension***

# Ordre du jour

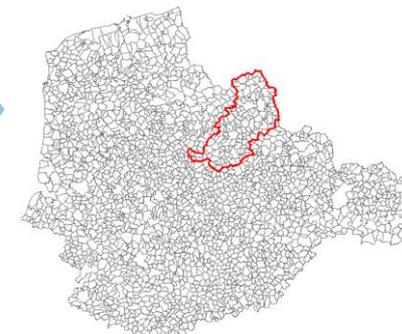


- Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
- Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau
- Election des membres du Bureau de la CLE
- Modification des règles de fonctionnement

Suites de la démarche

# SAGE Marque-Deûle

- Définition -



Directive Cadre  
sur l'Eau (DCE)

Loi sur l'Eau et  
les Milieux  
Aquatiques  
(LEMA)

Schémas Directeurs  
d'Aménagement et  
de Gestion des  
Eaux (SDAGE)

Schémas  
d'Aménagement et  
de Gestion des  
Eaux (SAGE) :

- Masses d'eau  
souterraine et  
superficielle
- Milieux  
aquatiques

Outil de planification visant à améliorer  
l'état des masses d'eau en concertation  
avec tous les usages de l'eau

# SAGE Marque-Deûle

## - Définition -



Outil de planification visant à :

- **Décliner localement la Directive Cadre sur l'Eau** et permettre l'atteinte des objectifs de bon état des nappes et rivières ;
- Tout en conciliant **les différents usages** de l'eau.

Document de planification composé :

- **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**, opposable à l'administration ;
- **Règlement**, opposable aux tiers et à l'administration ;
- **Évaluation environnementale** identifiant les effets positifs et négatifs de la mise en œuvre du SAGE sur son environnement.

# SAGE Marque-Deûle



## - Définition -

### Légende

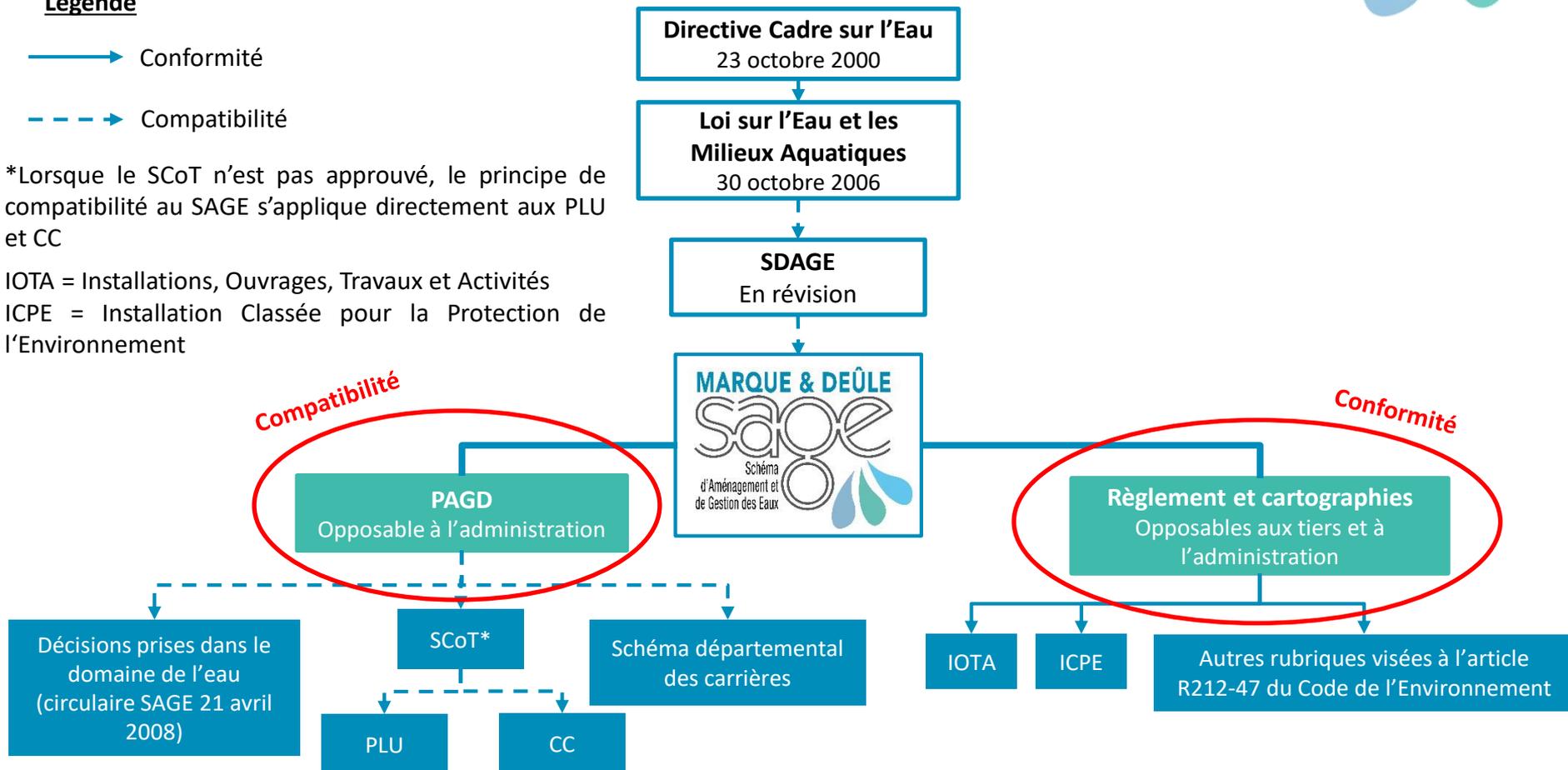
—> Conformité

- - -> Compatibilité

\*Lorsque le SCoT n'est pas approuvé, le principe de compatibilité au SAGE s'applique directement aux PLU et CC

IOTA = Installations, Ouvrages, Travaux et Activités

ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

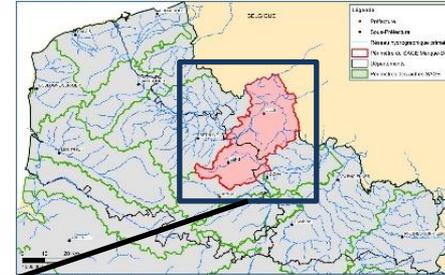
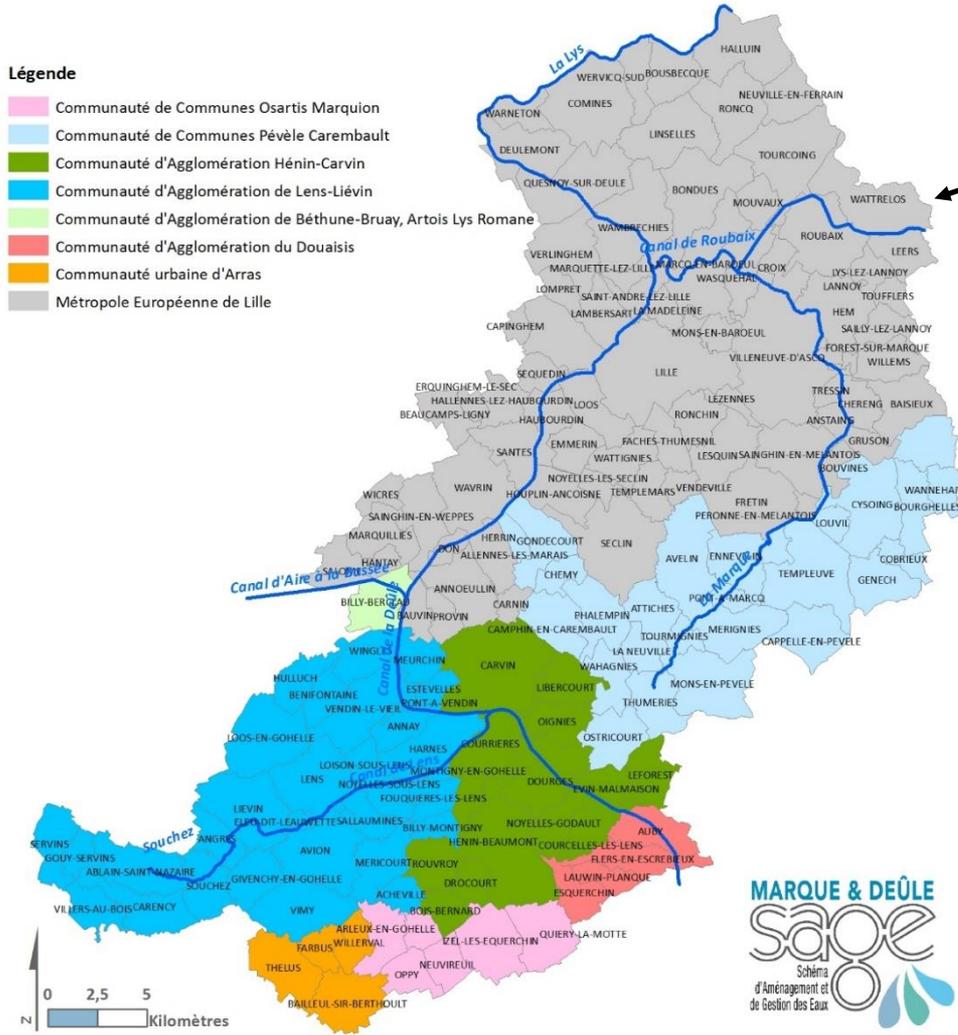


# SAGE Marque-Deûle

## - Périmètre -



Carte des communes et intercommunalités au sein du SAGE Marque-Deûle depuis le 16/03/2020

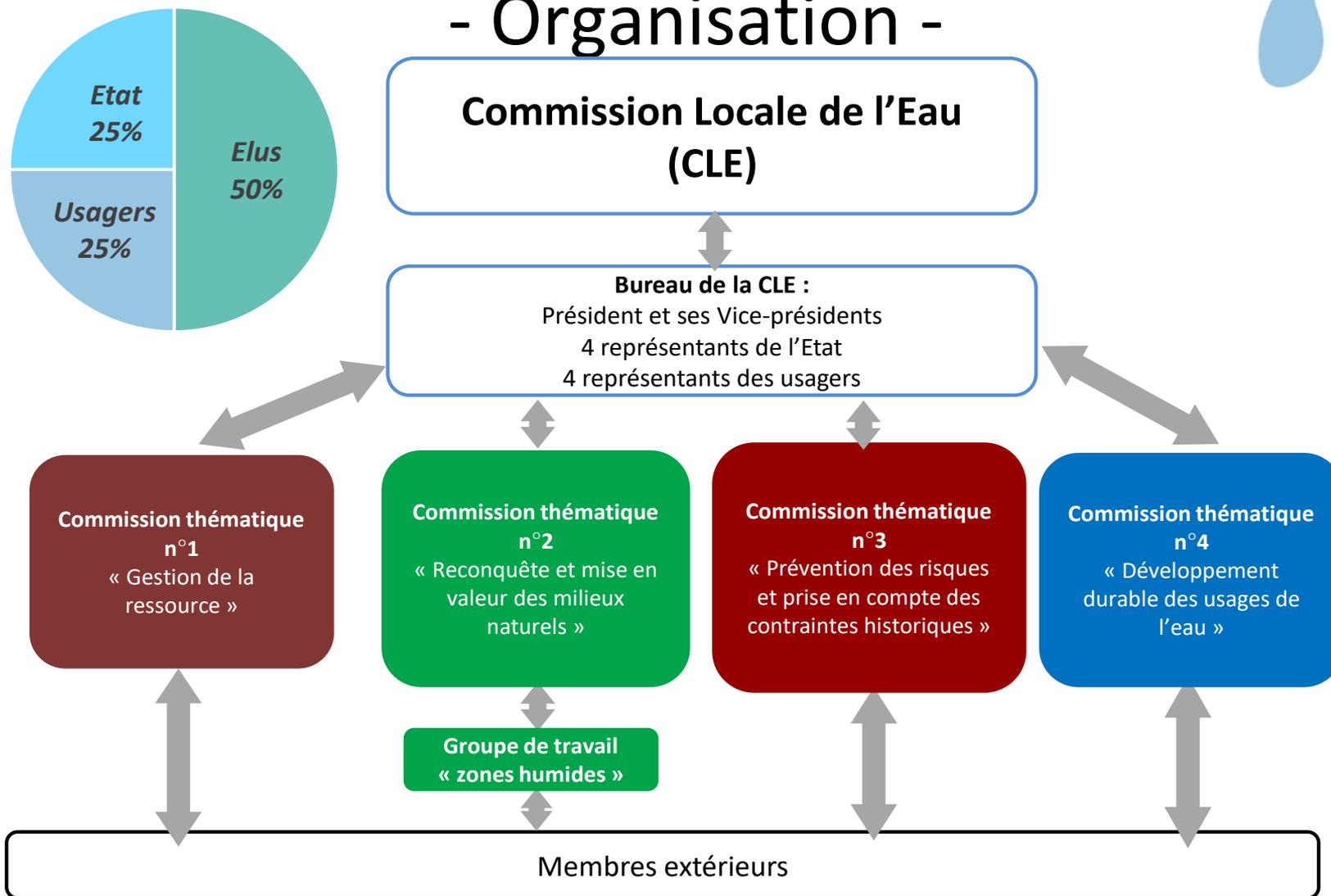


- 162 communes
- 2 départements : 59 & 62
- 8 intercommunalités
- 1,5 millions d'habitants



# Le SAGE Marque-Deûle

## - Organisation -



Cellule d'animation du SAGE Marque-Deûle : Florian BUSY et Josepha GUIGO  
[sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) // 03.59.00.64.18

MARQUE & DEULE



Projet de création d'un syndicat mixte ad-hoc pour le SAGE

# Ordre du jour



- Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
- Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau
- Election des membres du Bureau de la CLE
- Modification des règles de fonctionnement

Suites de la démarche

# Election du Président



- Est issu du collège des élus
- Rôles :
  - Conduit la procédure d'élaboration/révision du SAGE
  - Préside les réunions de la CLE
  - Signe tous les documents officiels
  - Est assisté par le Bureau de la CLE
  - Représente la CLE dans toutes ses missions de représentation externe

# Election du Président

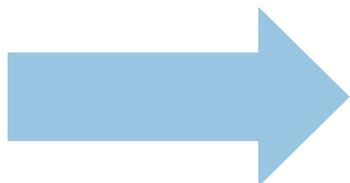


- **Seuls les élus votent :**
  - Scrutin majoritaire à 2 tours
  - Si aucune majorité au second tour, 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative
  - NB : en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu

Vote à main levée

**APPEL A CANDIDATURES**

# Election du Président



*Engagement du scrutin*

**Uniquement pour les membres du collège  
des élus**

Alain BLONDEAU	Christelle DELEBARRE	Jean-François CARON	Olivier BAEY
Alain BOS	Christophe CHARLES	Jean-Jacques PEYRAUD	Philippe CANLER
Alexandre GARCIN	Christophe GRAS	Jean-Marie MONCHY	Philippe KEMEL
André-Luc DUBOIS	Corinne TATE	Jean-René LECERF	Pierre BEHARELLE
Anne DASSONVILLE	François THERET	Julien PILETTE	Pierre SENECHAL
Bernard CHOCRAUX	Frédéric HUMEZ	Matthieu CORBILLON	Raymond GAQUERE
Bruno TRONI	Hiazid BELABBES	Michel DESMAZIERES	Steve BOSSART

# Ordre du jour



- Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
- Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau
- Election des membres du Bureau de la CLE
- Modification des règles de fonctionnement

Suites de la démarche

# Election des 4 Vice-Présidents



- 4 postes, ils sont issus du collège des élus.
- Rôles :
  - Président chacun une Commission thématique :
    - 🌊 Gestion de la ressource
    - 🌊 Milieux naturels
    - 🌊 Risques et contraintes historiques
    - 🌊 Usages de l'eau
  - Rendent compte des travaux des Commissions thématiques
  - Assistent le Président dans ses fonctions

# Election des 4 Vice-Présidents

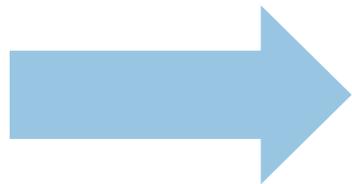


- **Seuls les élus votent :**
  - 4 scrutins majoritaires à 2 tours
  - Si aucune majorité au second tour, 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative
  - NB : en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu

## **APPEL A CANDIDATURES :**

- Gestion de la ressource
- Milieux naturels
- Risques et contraintes historiques
- Usages de l'eau

# Election des 4 Vice-Présidents



*Engagement du scrutin*

**Uniquement pour les membres du collège  
des élus**

Alain BLONDEAU	Christelle DELEBARRE	Jean-François CARON	Olivier BAEY
Alain BOS	Christophe CHARLES	Jean-Jacques PEYRAUD	Philippe CANLER
Alexandre GARCIN	Christophe GRAS	Jean-Marie MONCHY	Philippe KEMEL
André-Luc DUBOIS	Corinne TATE	Jean-René LECERF	Pierre BEHARELLE
Anne DASSONVILLE	François THERET	Julien PILETTE	Pierre SENECHAL
Bernard CHOCRAUX	Frédéric HUMEZ	Matthieu CORBILLON	Raymond GAQUERE
Bruno TRONI	Hiazid BELABBES	Michel DESMAZIERES	Steve BOSSART

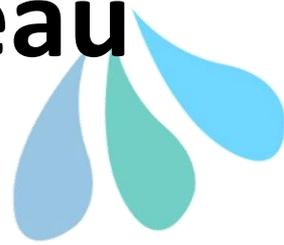
# Ordre du jour



- Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
- Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau
- Election des membres du Bureau de la CLE
- Modification des règles de fonctionnement

Suites de la démarche

# Election des membres du Bureau de la CLE



- **Rôles :**

- Examine les propositions d'orientation dans le cadre de l'élaboration/révision du SAGE
- Prépare les dossiers techniques
- Prépare les réunions de la CLE
- Formule les avis sur les projets soumis à la CLE (si validation des nouvelles règles de fonctionnement)

# Election des membres du Bureau de la CLE



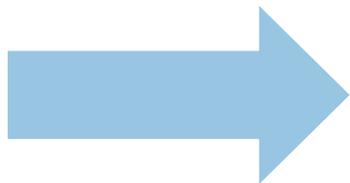
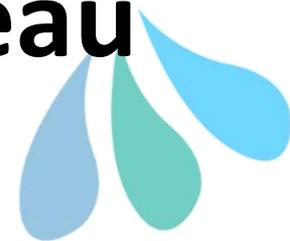
- **Composition :**

- le Président et les Vice-présidents sont membres de droit
- 4 membres du collège des usagers
  - 💧 Élus par le collège des usagers
- 4 membres du collège de l'Etat
  - 💧 Désignés par le Préfet

Vote à main levée

**APPEL A CANDIDATURES POUR LES**  
**REPRESENTANTS DES USAGERS**

# Election des membres du Bureau de la CLE



*Engagement du scrutin*

## Uniquement pour les membres du collège des usagers

Chambre d'agriculture Hauts-de-France (2 représentants)	Nord Nature Environnement
Chambre régionale de commerce et d'industrie Hauts-de-France (2 représentants)	Environnement Développement alternatif
Groupe ornithologique et naturaliste des Hauts-de- France	Comité régional du tourisme du Nord-Pas de Calais
Syndicat départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas-de-Calais	Comité Régional Nord-Pas de calais de la fédération française de canoë-kayak
Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Conservatoire des espaces naturels Hauts-de-France
Association « UFC Que choisir » et « l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie du Nord-Pas de calais »	Ports de Lille

# Ordre du jour



- Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle
  - Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
  - Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau
  - Election des membres du Bureau de la CLE
- Modification des règles de fonctionnement

# Modification des règles de fonctionnement



## La CLE est saisie pour rendre des avis sur :

- **documents** ou **opérations** situées ou qui **portent effet** dans le **périmètre du SAGE** (annexe IV de la circulaire du 21/04/2008) : projets installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) – loi sur l'eau ;
- **à l'appréciation de l'instructeur** du dossier ou du maître d'ouvrage, la CLE peut également être consultée sur **d'autres dossiers** (documents d'urbanisme, dossier d'aménagement majeur...).

Vérifier la **compatibilité/conformité** du projet avec le **SAGE Marque-Deûle** dans un délai de **15 à 45 jours**.

Le 31 janvier 2020, la CLE avait déjà modifié ses règles de fonctionnement pour **déléguer le rendu de ces avis au Bureau**.



*Clarifier la procédure pour rendre ces avis*

# Modification des règles de fonctionnement



- Le **mode ordinaire** de formalisation des avis est confié au **Bureau de la CLE** : le **dossier est transmis par mail** aux membres du Bureau (vaut **convocation** – si nécessaire, délai des 15j réduits). Avant la réunion, une **1<sup>ère</sup> instruction technique** rédigée par la cellule d’animation est **transmise** aux membres. **L’avis** du Bureau est **débatu et validé en séance**, puis **signé** par le **Président de la CLE** ;
- Cependant, si **l’avis technique démontre une compatibilité et/ou conformité totale du projet au SAGE Marque-Deûle**, le **Président** peut directement **émettre l’avis**. Néanmoins, celui-ci est **préalablement transmis aux membres du Bureau** pour information et par voie électronique. Toutefois, après cet envoi et dans un **délai de 5 jours** et à la demande d’au moins un membre du Bureau, cet avis peut être débattu en réunion avant son émission ;
- **Sur décision expresse du Président de la CLE**, celui-ci réunit **la CLE** : le **dossier est transmis par mail** aux membres de la CLE (vaut **convocation**). Avant la réunion, une **1<sup>ère</sup> instruction technique** rédigée par la cellule d’animation est **transmise** aux membres. **L’avis** de la CLE est **débatu et validé en séance**, puis **signé** par le **Président de la CLE**.

# Modification des règles de fonctionnement



## Dans tous les cas :

- Les modalités d'approbation de l'avis se réalisent par un vote à la **majorité simple**. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. S'il n'est pas habilité à prendre part au vote, la voix du doyen, issu du collège des élus, est prépondérante ;
- l'un ou plusieurs des **membres du Bureau ou de la CLE** est/sont, par ses/leurs mandats, **maître(s) d'ouvrage direct(s) ou indirect(s) du projet** pour lequel l'assemblée est saisie, ce dernier **ne prend pas part au vote sur l'avis le concernant**. Si le **Président** est concerné directement ou indirectement par le projet, il **ne participe pas au vote mais officialise l'avis du Bureau ou de la CLE conformément au résultat du vote** ;
- les **avis émis** sont **portés à connaissance des membres de la CLE** lors de chaque réunion ou par mail, et font l'objet d'un compte-rendu annuel en Commission Locale de l'Eau et sont joints au bilan d'activité.

# Modification des règles de fonctionnement



## Procédure de consultation de la CLE :

Article 7 : mode de fonctionnement précédemment présenté

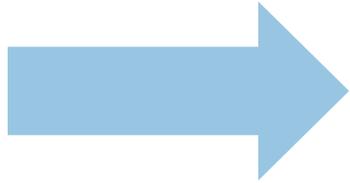
## Modification des modalités de transmission des convocations :

Article 6 et 8 : convocations sont envoyées 15 jours avant soit par voie postale soit par voie électronique (CLE et Bureau)

## Autres modifications :

Article 3 : mise à jour de l'adresse de la structure porteuse

# Modification des règles de fonctionnement



*Engagement du scrutin*

**Pour tous les membres de la CLE**

# Ordre du jour



- Présentation de synthèse du SAGE Marque-Deûle
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
- Election des 4 Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau
- Election des membres du Bureau de la CLE
- Modification des règles de fonctionnement

 Suites de la démarche

# Suites



- Engager les discussions pour la création d'une **structure porteuse pérenne** ;
- Assurer le **suivi** des dispositions ;
- Répondre aux **saisines de la CLE** ;
- Préparer la **future révision** du SAGE.

*Le Bureau de la CLE pourra se réunir régulièrement pour rendre des avis sur les projets du territoire.*

# MARQUE & DEÛLE

# SAGE

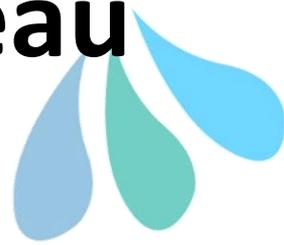
Schéma  
d'Aménagement et  
de Gestion des Eaux



## En partenariat avec :



# Election des membres du Bureau de la CLE



## Seuls les usagers votent :

Si le nombre de candidats > nombre de places à pourvoir :

- Lancement d'un sondage avec les N candidats ;
- Choix des 4 candidats dans le sondage ;
- Qualification des candidats avec la majorité absolue issus du 1<sup>er</sup> tour ;
- 2<sup>nd</sup> tour avec les candidats restants ;
- Si égalité, le 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative, en cas d'égalité, le plus âgé est élu

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Etat des présences le 15/03/2021

Organisme	Noté dans l'arrêté	Présent (O/N)	Procuration (O/N)	Nom de la procuration
<b>ELUS</b>				
Association des Communes Minières	Christophe CHARLES	NON		
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Pierre SENECHAL	OUI	OUI	Raymond GAQUERE
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Bruno TRONI	NON		
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Corinne TATE	OUI		
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Jean-Marie MONCHY	OUI	OUI	François THERET
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	François THERET	NON		
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Olivier BAEY	OUI	OUI	Philippe KEMEL
Département du Nord	Jean-René LECERF	NON		
Département du Pas-de-Calais	Raymond GAQUERE	NON		
HEM	Anne DASSONVILLE	OUI		
HAUBOURDIN	Pierre BEHARELLE	OUI		
ROUBAIX	Alexandre GARCIN	OUI		
SAINGHIN-EN-WEPPEES	Matthieu CORBILLON	NON		
FLERS-EN-ESCREBIEUX	Jean-Jacques PEYRAUD	OUI		
ANNOEULLIN	Christophe GRAS	OUI		
WAHAGNIES	Alain BOS	OUI		
GONDECOURT	Michel DESMAZIERES	NON		
CAPELLE-EN-PEVELE	Bernard CHOCRAUX	OUI		
QUIERY-LA-MOTTE	Frédéric HUMEZ	OUI	OUI	Steve BOSSART
FARBUS	Philippe CANLER	OUI		
BILLY BERCLAU	Steve BOSSART	NON		
LOOS-EN-GOHELLE	Jean-François CARON	NON		
CARVIN	Philippe KEMEL	NON		
Métropole Européenne de Lille	Alain BLONDEAU	OUI	OUI	Jean-François CARON
Métropole Européenne de Lille	Julien PILETTE	OUI		
Métropole Européenne de Lille	Hiazid BELABBES	NON		
Métropole Européenne de Lille	André-Luc DUBOIS	OUI	OUI	Christophe GRAS à partir de 15h30
Région Hauts-de-France	Christelle DELEBARRE	NON		
<b>ETAT</b>				
Préfet du Nord, préfet coordinateur de bassin	Nicolas VENTRE	NON		
Préfet du Pas de Calais	Fabien SUDRY	NON		
DREAL	Olivier PREVOST	OUI	OUI	ARS
DDTM 59	Xavier FOUQUART	OUI	OUI	Pref 59
DDTM 62	Florence DESMARETZ	OUI	OUI	Pref 62
AEAP	Jean-Philippe KARPINSKY	OUI		
ARS	Judith TRIQUET	NON		
OFB	Maryline GUILBERT	NON		
	Bertrand WARNEZ	NON		
VNF	Thibaud ASSET	OUI	OUI	BRGM
BRGM	Adrien MANLAY	NON		
<b>USAGERS</b>				
Chambre d'agriculture	Maryse MOREAUX	OUI		
Chambre d'agriculture	Jean-Luc GRAS	NON		
CCI		NON		
CCI		NON		
GON Hauts-de-France	Pierre CAMBERLEIN	OUI		
Syndicat départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas-de-Calais	Francis CAMBIER	NON		
Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Jocelyne CADET	OUI		
Association « UFC Que choisir » et « l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie du Nord-Pas de calais »	Chantal CARON	NON		
Nord Nature Environnement	Daniel WGEUX	OUI		
Environnement Développement alternatif	Anita VILLERS	OUI	OUI	Daniel WGEUX à partir de 15h15
Comité régional du tourisme du Nord-Pas de Calais	Frédéric LETURQUE	NON		
Comité Régional Nord-Pas de calais de la fédération française de canoë-kayak	Nina MOREAU	OUI		
Conservatoire des espaces naturels Hauts-de-France	Benoît GALLET	OUI	OUI	Francis CAMBIER
Port de Lille	Thomas LOCOCHE	OUI	OUI	CCI
<b>Présents non membres de la CLE</b>				
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Christine DOUCHE			
Métropole Européenne de Lille	Laurence BLONDEL			
DDTM 59	Léa TRUNET			
Métropole Européenne de Lille	José PARTIKA			

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : THERET Franck

Structure : CATC

Donne procuration à

Nom : Donchy Jean Marc

Structure : CATC

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le **10 mars 2021** :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Raymond GAQUERE.....

Structure : Département du Pas-de-Calais.....

Donne procuration à

Nom : Pierre SENECHAL.....

Structure : Communauté d'agglomération Lens Liévin.....

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le **10 mars 2021** :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

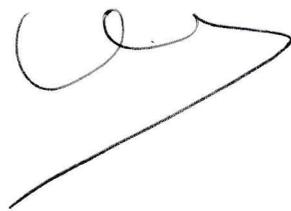
Entités	Membres	Adresse mail
<b>Conseil régional des Hauts de France</b>	Christelle DELEBARRE	christelle.delebarre@nordpasdecalaispicardie.fr
<b>Conseil départemental du Nord</b>	Isabelle FREMAUX	isabelle.fremaux@lenord.fr
<b>Conseil départemental du Pas-de-Calais</b>	Raymond GAQUERE	gaquere.raymond@pas-de-calais.fr
<b>Métropole Européenne de Lille</b>	Alain BLONDEAU	alain.blondeau@ville-wavrin.fr
	André-Luc DUBOIS	aldubois@villededon.fr
	Julien PILETTE	jpilette@mairie-lille.fr
	Hiazid BELABBES	mairie.santes@santes.fr
<b>Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin</b>	Pierre SENECHAL	mairie.givenchy@gmail.com
	Bruno TRONI	bruno.troni@billy-montigny.fr
	Corine TATE	corinne.tate@live.fr
<b>Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin</b>	Jean-Marie MONCHY	jean-marie.monchy@outlook.fr
	François THERET	theret.francois@orange.fr
	Olivier BAEY	olivier.baey0@orange.fr
<b>Association des communes minières</b>	Christophe CHARLES	hoteldeville@auby.fr
<b>Association départementale des maires du Nord</b>	Anne DASSONVILLE	cathy.proumen@ville-hem.fr (à l'attention de Mme DASSONVILLE)
	Pierre BEHARELLE	direction.general@haubourdin.fr (à l'attention de M. BEHARELLE)
	Alexandre GARCIN	agarcin@ville-roubaix.fr
	Matthieu CORBILLON	secretariat@sainghin-en-weppes.fr (à l'attention de M. CORBILLON)
	Jean-Jacques PEYRAUD	service.secretariat.59128@wanadoo.fr (à l'attention de M. PEYRAUD)
	Christophe GRAS	christophe.gras@ville-annoeullin.fr
	Alain BOS	mairie.wahagnies@wanadoo.fr
	Michel DESMAZIERES	michel.desmazieres@gondcourt.fr
	Bernard CHOCRAUX	bchocraux@aliceadsl.fr
<b>Association départementale des maires du Pas-de-Calais</b>	Frédéric HUMEZ	mairie@quierylamotte.fr (à l'attention de M. HUMEZ)
	Philippe CANLER	mairie-farbus@wanadoo.fr
	Steve BOSSART	nsion@billy-berclau.fr (à l'attention de M. BOSSART)
	Jean-François CARON	contact@loos-en-gohelle.fr
	Philippe KEMEL	nathalie.cuvillon@carvin.fr (à l'attention de M. KEMEL)

Christophe GRAS  
Membre de la CLÉ  
Adjoint au maire d'Annœullin  
Mail : christophe.gras@annœullin.fr

Annœullin, le 15 mars 2021

Je soussigné Christophe GRAS, membre de  
la Commission locale de l'Eau, donne procuration  
à M<sup>r</sup> André Luc DUBOIS pour le représenter  
lors de la réunion du 15 mars 2021

Pour valoir ce que de droit



BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ..... KENEL Philippe .....

Structure : ..... Navire de CARVIN .....

Donne procuration à

Nom : ..... Olivier BAERY .....

Structure : ..... CAHC .....

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le **10 mars 2021** :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Bossart Steve.....

Structure :CABBALR.....

Donne procuration à

Nom : Frédéric Humez

Structure : Association départementale des maires du Pas-de-Calais

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le **10 mars 2021** :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : CARON Jean-François

Structure : Mairie de Loos-en-Gohelle

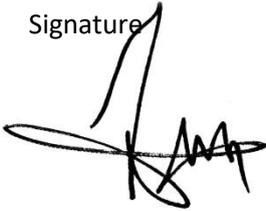
Donne procuration à

Nom : Alain BLONDEAU

Structure : Métropole Européenne de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le **10 mars 2021** :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

Entités	Membres	Adresse mail
<b>Conseil régional des Hauts de France</b>	Christelle DELEBARRE	christelle.delebarre@nordpasdecalaispicardie.fr
<b>Conseil départemental du Nord</b>	Jean-René LECERF	jean-rene.lecerf@lenord.fr
<b>Conseil départemental du Pas-de-Calais</b>	Raymond GAQUERE	gaquere.raymond@pas-de-calais.fr
<b>Métropole Européenne de Lille</b>	Alain BLONDEAU	alain.blondeau@ville-wavrin.fr
	André-Luc DUBOIS	aldubois@villededon.fr
	Julien PILETTE	jpilette@mairie-lille.fr
	Hiazid BELABBES	mairie.santes@santes.fr
<b>Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin</b>	Pierre SENECHAL	mairie.givenchy@gmail.com
	Bruno TRONI	bruno.troni@billy-montigny.fr
	Corine TATE	corinne.tate@live.fr
<b>Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin</b>	Jean-Marie MONCHY	jean-marie.monchy@outlook.fr
	François THERET	theret.francois@orange.fr
	Olivier BAEY	olivier.baey0@orange.fr
<b>Association des communes minières</b>	Christophe CHARLES	hoteldeville@auby.fr
<b>Association départementale des maires du Nord</b>	Anne DASSONVILLE	cathy.proumen@ville-hem.fr (à l'attention de Mme DASSONVILLE)
	Pierre BEHARELLE	direction.general@haubourdin.fr (à l'attention de M. BEHARELLE)
	Alexandre GARCIN	agarcin@ville-roubaix.fr
	Matthieu CORBILLON	secretariat@sainghin-en-weppes.fr (à l'attention de M. CORBILLON)
	Jean-Jacques PEYRAUD	service.secretariat.59128@wanadoo.fr (à l'attention de M. PEYRAUD)
	Christophe GRAS	christophe.gras@ville-annoeullin.fr
	Alain BOS	mairie.wahagnies@wanadoo.fr
	Michel DESMAZIERES	michel.desmazieres@gondecourt.fr
	Bernard CHOCRAUX	bchocraux@aliceadsl.fr
<b>Association départementale des maires du Pas-de-Calais</b>	Frédéric HUMEZ	mairie@quierylamotte.fr (à l'attention de M. HUMEZ)
	Philippe CANLER	mairie-farbus@wanadoo.fr
	Steve BOSSART	nsion@billy-berclau.fr (à l'attention de M. BOSSART)
	Jean-François CARON	contact@loos-en-gohelle.fr
	Philippe KEMEL	nathalie.cuvillon@carvin.fr (à l'attention de M. KEMEL)

## BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : **Franck BERTHEZ**

Structure : **Chef du bureau de l'environnement – Préfecture du Pas-de-Calais**

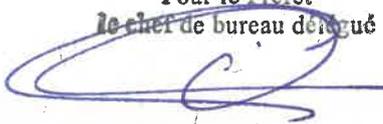
Donne procuration à

Membre : **Madame Florence DESMARETZ**

Structure : **Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais**

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature

Pour le Préfet  
le chef de bureau délégué  
  
**Franck BERTHEZ**

**Important :**

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le 10 mars 2021 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

## BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Géraldine JACOB

Structure : Agence Régionale de Santé Hauts de France

Donne procuration à

Membre : frederic.florent-giard@developpement-durable.gouv.fr

Structure : Directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature

**Géraldine JACOB**

Ingénieur d'Etudes Sanitaires  
Service Santé Environnement 59

**Important :**

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le 10 mars 2021 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

Entités	Membres	Adresse mail
<b>Préfet du Nord, préfet coordinateur de bassin</b>	Le Préfet du Nord ou son représentant	pref-prefecture-nord@nord.gouv.fr
<b>Préfet du Pas de Calais</b>	le Préfet du Pas-de-Calais ou son représentant	pref-secretariat-prefet@pas-de-calais.gouv.fr
<b>Directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France</b>	Le directeur régional ou son représentant	laurent.lejeune@developpement-durable.gouv.fr frederic.florent-giard@developpement-durable.gouv.fr
<b>Direction départementale des territoires et de la mer du Nord</b>	Le directeur départemental ou son représentant	catherine-d.thomas@nord.gouv.fr lea.trunet@nord.gouv.fr
<b>Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais</b>	Le directeur départemental ou son représentant	florence.desmaretz@pas-de-calais.gouv.fr
<b>Agence de l'Eau Artois-Picardie</b>	Le directeur général ou son représentant	JP.Karpinsli@eau-artois-picardie.fr S.Berquet@eau-artois-picardie.fr
<b>Agence régionale de la santé</b>	Le directeur général ou son représentant	ars-hdf-sse@ars.sante.fr
<b>Office Français pour la Biodiversité</b>	Le directeur régional ou son représentant	sd59@afbiodiversite.fr
	Un représentant	david.turla@ofb.gouv.fr bertrand.warneze@ofb.gouv.fr
<b>Voies Navigables de France</b>	Le directeur territorial ou son représentant	thibaud.asset@vnf.fr ali.mezdour@vnf.fr
<b>Bureau de Recherches Géologiques et Minières</b>	Le directeur régional ou son représentant	m.parmentier@brgm.fr a.manlay@brgm.fr

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : .....MANLAY Adrien.....

Structure : BRGM.....

Donne procuration à

Membre : Le directeur territorial ou son représentant .....

Structure : Voies Navigables de France .....

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**BRGM**

Direction Régionale Hauts-de-France  
Arteparc - Bâtiment A  
2 Rue des Peupliers  
59810 LESQUIN  
Tél. : 03 20 19 15 40 - Fax : 03 20 67 05 56

**Important :**

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le 10 mars 2021 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ...LALANDE Michel.....

Structure : .....préfecture du Nord.....

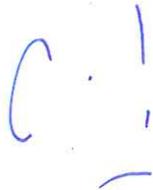
Donne procuration à

Membre : .....Monsieur FOUQUART.....

Structure : .....DDTM 59.....

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



Michel LALANDE

**Important :**

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le 10 mars 2021 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ..... Daniel Wigeux .....

Structure : ..... Nord Nature Environnement .....

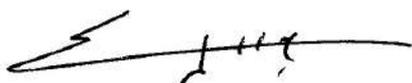
Donne procuration à

Membre : ..... Anita Villers .....

Structure : ..... E.D.A. ....

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021. à partir de 15<sup>h</sup>15

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le 10 mars 2021 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

**BULLETIN DE CANDIDATURE AU SEIN DU BUREAU  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Je soussigné(e)

Nom : ..... *Daniel Wgeux* .....

Représentant la structure suivante :

..... *Nord Nature Environnement* .....

Souhaite me présenter au scrutin afin d'intégrer le Bureau de la Commission Locale  
de l'Eau :

Signature



---

Ce bulletin est à retourner, en amont de la réunion du 15 mars 2021, aux coordonnées suivantes :

- Par mail : [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr)
- Par fax : 03.20.21.23.90.

Il sera également possible de candidater en séance le 15 mars prochain

BULLETIN DE PARTICIPATION

Je soussigné(e)

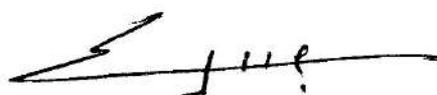
Nom : ..... *Daniel Wyeux* .....

Structure : ..... *Nord Nature Environnement* .....

Participera à la CLE du 15/03/21

Ne participera pas à la CLE (en cas d'absence, merci de prévoir la transmission d'une procuration à un membre de la CLE, à l'aide du bulletin ci-après)

Signature



**Important :**

Document à transmettre avant le 10/03/21 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : C. AMBIER Francis

Structure : Syndicat Départemental de la Propriété Rurale

Donne procuration à

Membre : Président ou représentant

Structure : Conservatoire des espaces naturels Nord-Pas de Calais

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le 10 mars 2021 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ..... COPIN Didier .....

Structure : ..... CCI Hauts de France .....

Donne procuration à

Membre : ..... Thomas LOCOCHE .....

Structure : ..... Paris de Lille .....

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 15 mars 2021.

Signature



**Important :**

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration est jointe.

Le nombre de procuration par personne étant limité à une, nous vous remercions par avance de vous assurer que celle-ci n'a pas déjà reçu un pouvoir. La cellule d'animation vous accompagne au besoin dans cette démarche.

Document à transmettre avant le 10 mars 2021 :

par mail à [sagemarquedeule@lillemetropole.fr](mailto:sagemarquedeule@lillemetropole.fr) ou par fax au 03.20.21.23.90